



## Gros travaux sans autorisation

Par **CESSOU**, le **25/02/2017** à **13:55**

Bonjour,

J'ai un appartement dans une très petite copropriété. J'ai fait refaire la toiture sans avoir consulté ni demandé un "bon pour accord" aux autres copropriétaires. Ceux-ci refusent de payer en ont-il le droit ?

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **25/02/2017** à **14:00**

bonjour,

aimeriez-vous qu'une personne fasse des dépenses vous concernant sans vous consulter et vous demande ensuite de payer ?

Dans une copropriété, les travaux sur les parties communes doivent faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale des copropriétaires.

en l'absence d'une telle décision, les autres copropriétaires sont en droit de refuser de payer une facture pour des travaux non décidés par l'A.G..

Salutations

Par **CESSOU**, le **25/02/2017** à **14:29**

usqu'à présent il n'y a pas de syndic, seulement 4 appartements seules charges assurance immeuble et minuterie réglés une fois par an avec cote part de chacun - le ménage est fait par chacun

Par **youris**, le **25/02/2017** à **14:35**

dans une copropriété, un syndic est obligatoire, vous pouvez désigner un syndic non professionnel comme un copropriétaire, syndic qui sera en charge de la gestion de la copropriété.